



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal du Village de Val-David, lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, a adopté le règlement numéro 607-3.

Le règlement numéro 607-3 vise à modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 607, afin :

D'ajouter des objectifs et critères pour encadrer les projets intégrés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 20 août 2018, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau ainsi que dans le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 5 septembre 2018.

(SIGNÉ) Lucie Gendron

---

Lucie Gendron  
Greffière par intérim